

# **La République appelle au secours, la laïcité française est dans le couloir de la mort**

Il y a des bonnes et des mauvaises lois. Les il faut oublier les mauvaises, mais il faut appliquer les bonnes, et surtout ne pas les toiletter. C'est pourtant ce qui risque d'arriver à l'une des meilleures lois françaises, la loi du 9 décembre 1905, celle qui définit la séparation entre les Eglises et l'Etat, celle qui nous a apporté la paix civile depuis 106 ans, une des plus grandes lois de liberté publique.. Deux événements à quelques jours d'intervalle nous interpellent sur les dangers qui guettent la laïcité, définie par la loi. Pourra-t-on parler encore de pacte républicain en France, si on agresse la loi, sans réaction du pouvoir, si on ne la fait pas appliquer, si on veut la modifier. D'abord la demande de dérogation par des étudiants juifs traditionnalistes qui leur aurait permis de présenter des concours pendant les fêtes de Pessah, et le discours de Claude Guéant aux représentants des cultes. Ce n'est qu'une coïncidence, mais les coïncidences n'existent pas. A travers ces deux événements on nous fait comprendre vers quoi nous allons. Nous sommes en train de devenir une société multiculturelle, si nous allons vers un toilettage de la loi de 1905 (le mot est prononcé) sans aucun garde-fou de protection, c'est à dire à une atteinte à la République elle-même. Sans la laïcité il n'y a plus de République. Nous allons vers des guerres civiles, ou de religion. Dans les deux cas, les forces religieuses en seront la cause. .

## **LA DEMANDE DES ETUDIANTS JUIFS**

La demande des étudiants juifs, reprise par le site Media part et internet, et les médias, révélait il ya quelques jours que

des étudiants juifs religieux traditionnalistes demandaient qu'on organise un concours parallèle pour présenter l'entrée aux grandes écoles (mines, ponts, normale sup de Cachan, Supelec, écoles d'ingénieurs, Ecole Nationale Supérieure Des Techniques Avancées, et certaines écoles de commerce) qui avaient fixé la date du concours d'entrée au moment de Pessah, fête importante dans la confession juive, qui avait lieu juste avant Pâques, et dure une semaine. Sans entrer dans le détail de la pratique de cette fête, certains membres de cette communauté, ne la pratiquent pas, ou pas de la même façon, ou la réduisent à un minimum. La demande avait des motifs religieux. Or pour conserver les mêmes épreuves pour tous dans ces concours, on devait enfermer les candidats religieux pendant la journée, et ne les faire sortir qu'au coucher du soleil pour passer les épreuves d'un concours que d'autres avaient passées dans la journée.

En d'autres temps cette demande aurait été traitée discrètement et serait passé inaperçue, mais les temps ont changé, et il fallait des appuis sérieux pour cette demande. La pression venait de plusieurs rabbins importants, proches de l'Elysée, et la dérogation était bien près d'aboutir à un résultat en faveur des demandeurs. Si comme on le murmure l'Elysée aurait donné son accord, c'est d'en haut que la dérogation était en passe d'être autorisée. Mais les écoles ont fait la sourde oreille et n'ont pas consenti à une transgression de la règle de laïcité dans les concours publics. De telles demandes dont les motifs sont religieux dans un espace public sont inacceptables. Elles rappellent l'affaire du shabbat dans les années 90, qu'on pourrait résumer en une demande par des élèves juifs d'absence systématique aux cours le samedi, que le conseil d'Etat avait rejetée. Il s'agissait d'annuler une décision défavorable.

Pour en revenir à l'affaire présente, sans attendre les résultats de la demande, les protestations de milieux islamiques ne se sont pas fait attendre. On a crié à l'injustice, aux inégalités de traitement, demandé l'abrogation de la loi sur la Burqa, et même tenu des propos

antisémites, lancé sur Internet des appels au Djihad. Qu'y a t'il d'étonnant, quand on sème la Kippa, qu'on récolte la Burqa ? Mais il leur aurait fallu être patient avant de crier au loup et c'était mal connaître la puissance de l'idée laïque dans les milieux scolaires et universitaires. De telles tentatives d'entorse au pacte républicain sont de plus en plus nombreuses. La loi nous en protège. Lorsque chacun demande des dérogations il n'y a aucune raison pour qu'on n'accorde pas à l'un ce qu'on a accordé à l'autre. La laïcité interdit de leur céder, et les universitaires n'ont pas accordé de dérogation. Mais le pouvoir a grincé des dents.

### **LE DISCOURS DE CLAUDE GUEANT AUX RELIGIEUX**

Mais voilà que le discours du Ministre de l'intérieur, fait grincer des dents aux Républicains. Claude Guéant, comme par hasard nous entraîne quelques jours plus tard vers un « changement de laïcité ». Aujourd'hui ce que veut Nicolas Sarkozy est un dialogue avec les religions, afin de favoriser l'Islam. L'Etat, puisque c'est lui qui l'incarne veut des relations et non une séparation des églises avec l'Etat. Cette laïcité à géométrie variable aboutira à d'autres demandes, à des concessions plus importantes, qui nous enfonceront dans cette société multiculturelle que les Français vont apprendre à connaître.

Quel est le contenu du discours du Ministre ? Prudent, il ne fait que des propositions, mais elles ne sont pas piquées des vers: Création d'un code de la laïcité, formation des fonctionnaires et apprentissage par ceux-ci de la laïcité, désignations de correspondants laïcité comme référents, les sous-préfets, qui seront aussi référents pour les associations culturelles. Chaque ministère aura un « médiateur laïcité ». Ceux-ci feront partie d'un réseau de référents ministériels, cordonnés par le médiateur du ministère de l'intérieur. Des documents seront distribués rappelant le droit des cultes en France, (contenu non précisé).

Une formation républicaine des ministres du culte sera assurée (surtout musulmans selon C. Guéant) Création d'un diplôme imité de l'université de Strasbourg (Etat, société, pluralité

des religions) subventionné par le ministère de l'intérieur. Projets de formation religieuse des imams en France pour parvenir à un islam de France. Neutralité du service public, et délimitation du périmètre de ce principe (pour ne pas mettre en difficulté des structures liées à une confession). Un certain nombre d'autres principes seront rappelés sur le service public, qui n'a pas à s'organiser selon les convictions religieuses, philosophiques ou politiques (restauration et cantines) ce qui serait contraire au principe d'égalité devant le service public pour tous. Un groupe de travail interministériel sera chargé (avant l'été) de clarifier les conditions d'application du principe de neutralité du service public et d'en proposer les conclusions juridiques appropriées.

L'esprit général des propositions du Ministre reposera sur la fonction du service public, et non l'institution elle-même. On mettra au point un corpus normatif pour faire respecter ces principes et leur application par les préfetures en lien avec les administrations concernées et la police. Le Ministre entend garantir et favoriser le libre exercice du culte dans la République, en instaurant une conférence départementale de la liberté religieuse, qui se réunira régulièrement. On traitera des problèmes pratiques liés au vivre ensemble. La création de carrés confessionnels, sera un enjeu de cohésion nationale. On confortera les services du culte dans les aumôneries des hôpitaux et les prisons avec soutien. Les dispositifs fiscaux seront maintenus, tout comme l'abattage religieux, garanti dans le respect des règles sanitaires, car il fait partie de la liberté des cultes. Pas de langue française dans la liturgie mais pas de prêches violents. Concertation pour la construction des nouveaux lieux de culte. Il y a 2000 mosquées, mais la France manque de lieux de culte, et il en faudrait encore. Satisfecit aux équilibres de la loi de 1905, on fera appel aux garanties d'emprunts, aux baux emphytéotiques, à l'aide publique pour favoriser les parties non cultuelles, ainsi qu'aux avantages fiscaux, et aux fonds collectés par une fondation (fondation de Villepin). Il n'est

pas envisagé de financements publics pour les lieux de culte. Si avec tout cela le panier n'est pas bien rempli on se trompe, il n'y manque que l'essentiel. La laïcité qui en est absente. Ce qu'il présente n'est plus de la laïcité, mais du favoritisme.

### **LA REPUBLIQUE CRIE AU SECOURS**

Ce discours est acceptable pour les représentants des Musulmans mais pas pour les Républicains. Il se veut rassurant, plein de compréhension, et permettra d'ouvrir des discussions. Comme il fait référence sans cesse aux populations issues de l'immigration, et de tradition musulmane, on devine le ton et le contenu des futures discussions. Le Ministre dit que la loi de 1905 ne changera pas, mais il ne dit nulle part qu'il faut d'abord la respecter. D'emblée le toilettage est institué, sur la base duquel le ministre fait ses propositions. Et lesquelles ! Selon lui la laïcité n'est plus la neutralité de l'Etat, mais celle des services publics, et n'est plus un concept de séparation entre l'Etat et les églises mais de relations entre elles !

Le fondement même de la loi sera donc modifié. Vous avez bien lu : relations et non séparation. C'est le cheval de Troie qui va tout détruire. Il ressuscite ainsi la vieille notion de « laïcité ouverte » inventée par le conseil d'Etat dans les années 1980, celle qui a donné une interprétation de la laïcité fondée en priorité sur la liberté de culte, et non sur les troubles possibles à l'ordre public, interprétation uniquement destinée à l'arrivée d'une nouvelle religion dans le paysage religieux français. Le ministre a d'ailleurs qualifié l'Islam de nouvel acteur important. Il se cale sur la lettre de mission du Pr Machelon en 2005 à qui Nicolas Sarkozy a demandé de plancher sur un « nouveau corpus juridique dans les relations entre les églises et l'Etat ». Tout est dit, le Ministre nous sert du Machelon dont le rapport de 2006 est exhumé, dans lequel il défend la position du Conseil d'Etat. Il ne faut donc pas s'étonner que le discours du Ministre ne retienne que l'article 1 de la loi de 1905 qui devient « la

base idéologique d'un régime de liberté religieuse » qui comprend lui-même la liberté de conscience et la liberté de religion c'est-à-dire la liberté de la pratique individuelle et collective de la religion.

Le seul élément nouveau est la naissance d'un nouvel adjectif, la laïcité équilibrée. Après la laïcité positive, ouverte, apaisée, a-t-on besoin de qualifier la laïcité ? Parler de République islamique revient à dire que ce n'est plus la République, et parler de laïcité « adjectivée » ce n'est plus la laïcité. L'article 2 de la loi de 1905, de force au moins aussi grande que l'article 1 est jeté aux orties. Le ministre ne parle pas encore de le supprimer, mais ce sera sans doute fait plus tard. Le rapport Machelon propose d'ailleurs de le modifier. Un tel discours est un adieu à la « laïcité à la française », ce n'est pas ce qu'on attendait d'un Ministre de la République. La loi interdit aujourd'hui à l'Etat de favoriser une religion, mais selon lui, la laïcité doit évoluer au même rythme que la société, donc cette société étant multiculturelle, on ne peut pas faire autrement. S'il avait dit « respectez la loi et après nous discuterons » 70% des Français auraient dit « bravo » mais il a dit « la laïcité sera envisagée autrement, et nous en discuterons ». Non seulement le toilettage est pour aujourd'hui, mais il laisse la porte ouverte à un « service après-vente » alimenté par le riche panier du rapport Machelon. Que se passera t'il si quelque part comme à Roubaix 51 % de la population est musulmane ? (chiffre confirmé par Dalil Boubakeur) l'Etat n'est jamais placé en position de gardien de l'ordre dans un tel discours. Jamais on ne parle de troubles à l'ordre public, qui sont pourtant le risque majeur, et qui obligent l'Etat à rester neutre prêt à intervenir. La neutralité des services publics n'est pas la neutralité de l'Etat.

### **LA LAÏCITE VARIABLE D'AJUSTEMENT**

Le fondement du choix politique de Claude Guéant est de l'ordre des « droits de l'homme » très à la mode, mais mettre en avant ces droits est un choix créateur de droits toujours nouveaux, et si la déclaration des droits était une nécessité

en 1789, aujourd'hui une politique de cette nature apportera surtout des ennuis. La République avalera un certain nombre de fruits mortifères, que les flots d'immigrés musulmans qui arrivent sur notre territoire, associés à la politique que veulent les représentants de cette religion, islamistes ou non, feront manger de gré ou de force à la laïcité et à la République. Car la Laïcité est une des bases de la République. Transformer la laïcité-séparation (à la française) qui est de l'ordre philosophique, juridique, et social au sein d'un espace de neutralité, en une laïcité-relations entre Etats-Eglises, qui est de l'ordre politique, c'est ouvrir une boîte de Pandore à des sociétés multiculturelles ! Le désir de changer une loi pacificatrice, mais encombrante pour certains, est un jeu dangereux susceptible d'entraîner une guerre civile, ou des guerres de religion dans le meilleur des cas. La République garantit toutes les libertés, ethniques, culturelles, religieuses, nationales et même identitaires, à condition qu'il n'y ait pas de troubles. C'est ainsi que le peuple toujours bon enfant vit en paix depuis plus d'un siècle, grâce à la loi de 1905, et en est très content. Il ne faut donc pas la modifier. Si on « toilette » la loi, la conscience du peuple se réveillera et dira « dégage » aux responsables. Quant à Claude Guéant il parle d'un esprit de concertation dont il se réjouit, il sait que les français aiment la concertation, mais aimeront-ils cette concertation là ? Il ne s'agit pas de se concerter avec eux, mais avec d'autres, et de faire avaler leur chapeau aux français. Perdre la laïcité c'est perdre en partie son identité. Le président persiste, signe, fait progresser la politique qu'il a toujours défendue, et ne tient pas compte des vœux des Français. Tout cela finira mal !

Toucher à la laïcité c'est saborder la République, l'ordre social et fraternel qu'elle suscite. Sans elle il n'y a ni liberté de pensée, ni d'expression, ni de religion. Sans elle il y a interférences entre les domaines temporel et spirituel, entre les Eglises et l'Etat. Sans elle il n'y a pas d'égalité entre hommes et femmes. Sans elle la fraternité, la solidarité

ne sont que des coquilles vides. Nulle affirmation de droits, fussent-ils de l'homme, ne vaut disparition de la République. Rappelons que ceux de 1789 sont français, républicains, et que personne sur ce terrain ne peut nous donner de leçons. La laïcité a fait ses preuves. Elle est une colonne qui doit rester bien droite quand le temple s'écroule. « La laïcité à la française » comme la tour Eiffel, bien française elle aussi, doit rester debout, fière, dure, intouchable, identique à elle-même, enviée par le monde entier comme une construction géniale qui doit durer des siècles, et guider les hommes. Aucune modification (pardon toilettage) ne doit les dénaturer. Celle-ci est une modification fatale.

Les déclarations du Président, à travers son Ministre laissent un goût amer. Personne n'était dupe, et savait que les déclarations fracassantes de Nicolas Sarkozy dans les médias, visaient la laïcité et non les Musulmans. Les Universitaires ont refusé les dérogations demandées par les étudiants, c'est tant mieux. Mais le Ministre néglige cet avertissement, et va beaucoup plus loin que des accommodements raisonnables, il fait de la laïcité une variable d'ajustement.

Dans les deux cas les demandes de déroger à la loi pour des communautés arrivent, il faut leur donner des réponses. Il y en aura beaucoup d'autres. Les dérogations se multiplieront en faveur de telle ou telle communauté. Le pouvoir sera obligé d'y répondre au coup par coup, c'est une autre caractéristique de la société multiculturelle, qui s'installe en France : Satisfaire les communautés qui s'agitent. On se demande où on trouvera une police en quantité suffisante pour faire respecter l'ordre, dans le désordre, et les troubles qui s'ensuivront. L'avenir de la loi de 1905 compromis, la paix sociale sera fragilisée. Si certains milieux juifs ont été déçus qu'on favorise une religion, mais pas la leur, qu'ils se rassurent ce n'est que partie remise, ils auront leurs satisfactions. En revanche on comprend que les représentants du culte musulman soient déjà sortis en se frottant les mains de leur rendez vous avec le Ministre. L'Islam est promis à un bel avenir en France, tandis que la « laïcité à la française »



c'est déjà du passé. Pour nos dirigeants c'est fini. Le choix est fait depuis belle lurette, La laïcité n'est plus la séparation mais les relations avec les églises. La laïcité devient une simple question politique, et non plus une grave question philosophique, juridique, et sociale dans un espace de neutralité. Cela permet tous les partis-pris, les faveurs, et les compromissions. Et surtout la guerre...

Monsieur le Ministre faites respecter la loi, c'est tout ce qu'on vous demande.

**Jack Petroussenko**